

Règles concernant les Formateurs et Certificateurs

Saison 2025-2026

1. La rémunération des formateurs d'OT

• Formateurs

Le statut de Formateur ouvre droit à une rémunération légale. Tout formateur peut choisir, parmi trois possibilités, la façon dont il souhaite que son intervention soit valorisée.

Les trois choix sont les suivants :

- **Prestataire**, possédant un numéro SIRET et établissant une facture à la Ligue,
- **Salarié**, il sera sous couvert d'un Contrat à Durée Déterminée signé avec la Ligue,
- **Bénévole**, il ne touchera pas de revenus pour son intervention, mais pourra bénéficier éventuellement d'une déduction d'impôts sur le revenu via un don en compétences au bénéfice de la Ligue.

Pour plus d'informations concernant ces différentes possibilités, voir Annexe 1 de ce document.

Montants :

. Pour un Prestataire : **facture**, voir Annexe 1 pour les montants.

. Pour un CDD : **salairé à 14.53€ brut de l'heure.**

. Pour un Bénévole : **valorisation à 20€ par heure.**

Les heures prises en compte sont celles affichées par Formabad par Formation ou Module de formation. (ex : animer un GEO 2 = 7h)

Majoration :

Le volume total d'heures sera majoré de **20% pour le Responsable de la Formation**, appelé également Formateur Responsable, et de **10% pour les autres Formateurs**. Cette majoration vise à valoriser le travail préparatoire, d'harmonisation au sein de l'équipe pédagogique et de bilan nécessaire à toute action de formation.

(ex : total des heures prises en compte pour un responsable de formation GEO 2 = $7 \times 1.2 = 8,4h$, et pour un Formateur $7 \times 1.1 = 7.7h$)

Durée des formations :

GEO 1	14h
GEO 2	7h

JALA	7h
JALC	7h

ALA	14h
ALC	14h

JDLA	6h
------	----

- **CertIFICATEURS / TUTEURS / ACCOMPAGNEURS**

Le statut de Certificateur ouvre droit à une indemnisation. Celle-ci sera de **25€ par jour, en plus de l'indemnité d'Officiel Technique**. Toute activité de certification devra donc être faite, au cours d'une compétition, et en complément d'une activité d'arbitrage ou de juge-arbitrage. *(exception : la certification des Juge de Lignes se faisant juste après la formation, les certificateurs seront les formateurs).*

Autant que possible, en plus de la certification :

- . Un Arbitre devra faire 2 matchs minimum/jour soit 1 par 1/2 journée
- . Un JA devra gérer le tournoi en qualité de JA principal.

Cette indemnité sera à demander sur le formulaire de demande de remboursement de la Ligue de la saison en cours.

- **DURÉES DES EXAMENS ET DES STAGES**

Formation	Stage	Examen théorique	Examen final
GEO 2	3h		1h
JALA	7h	1h	7h
JALC	7h		14h
ALA			14h
ALC			14h

2. La rémunération des formateurs d'encadrants

Salarié d'une association fédérale	24€* x volume horaire de la formation x majoration**
Prestataire	20€* x volume horaire de la formation x majoration**
*Montant	<i>Les montants indiqués correspondent aux montants maximums pris en charge par la ligue.</i>
**Majoration	20% pour le responsable de formation 10% pour les autres formateurs Ces % sont mis en place pour valoriser la préparation et le bilan

3. Les frais annexes

Les frais annexes seront remboursés sous présentation d'une fiche de frais et des **factures correspondantes**.

La commission compétente (c'est-à-dire, la commission chargée de l'action) validera les demandes de remboursement.

Les montants indiqués ci-dessous sont les montants maximums remboursés. La commission compétente pourra autoriser un dépassement sous justificatif (de manière exceptionnelle).

- Déplacements :

Le barème appliqué est de 0.35€/km

Pour les déplacements en train, prise en charge sur la base d'un A/R en seconde classe.

L'itinéraire utilisé sera celui proposé par google maps entre l'adresse du domicile et le lieu d'exercice.

En plus du barème kilométrique, la ligue remboursera les frais de péage. Le justificatif de paiement sera nécessaire pour le remboursement.

Il sera préconisé de covoiturer pour se déplacer sur les actions afin de limiter les frais.

- Restauration :

Buvette pour une compétition se terminant à 20h : 10€/jour avec justificatif, sauf si prise en charge par l'organisateur.

Buvette pour une compétition se terminant après 20h : 15€/jour avec justificatif, sauf si prise en charge par l'organisateur.

Repas à l'extérieur :

20€/ repas le midi si l'action nécessite un repas du midi.

25€/repas le soir, si hébergement, avec justificatif.

- Hébergement :

Le barème est de 60€ par chambre. Le petit déjeuner n'entre pas dans ce budget, il ne devra pas dépasser 15€.

Plusieurs hôtels proposent des tarifs sportifs, il ne faut pas hésiter à le demander.

L'officiel pourra arriver la veille d'une action si la distance le justifie et sous condition :

- Distance supérieure à 200kms via google maps

Ou

- Raisons professionnelles ou personnelles (validation par la commission compétente au préalable)

Ou

- Distance de plus de 2h, via google maps, et nécessité d'arriver à la salle avant 9h

Ou

- Raison particulière validée par la commission compétente

- **Autres :**

Sous réserve de validation de la commission compétente.

- **Demandes de remboursement :** la demande devra être faite au maximum 1 mois après la date de l'action à destination du responsable de l'action avec copie secrétariat de la ligue (contact@lnaqbad.fr).

4. *La formation de formateurs d'OT*

La Ligue, via la commission emploi et formation, participera aux frais annexes des formateurs inscrits sur les formations de formateurs d'OT. L'aide sera la suivante :

Entre 0€ et 100€ de frais engagés

=> remboursement de la totalité des frais.

Entre 101€ et 200€ de frais engagés

=> 100€ de remboursés.

Au-delà de 200€ de frais engagés

=> Remboursement de 50% des frais engagés à partir du moment où du covoiturage est mis en place.

=> Remboursement de 100€ pour une personne se déplaçant seule.

La ligue participera sous les conditions suivantes :

- Demande de prise en charge adressée à la commission emploi et formation : aude.pinet@lnaqbad.fr
- Transmission de la demande via le formulaire de la ligue (demande de remboursement) ainsi que des pièces justificatives à la commission emploi et formation.
- Engagement du formateur à intervenir sur 2 actions de formation portées par la ligue dans un délai de 2 saisons après la formation.

5. La formation de formateurs fédéraux niveau 2

La Ligue, via la commission emploi et formation, participera aux frais annexes des formateurs inscrits sur les formations de formateurs fédéraux niveau 2. L'aide sera la suivante :

Entre 0€ et 100€ de frais engagés

=> remboursement de la totalité des frais.

Entre 101€ et 300€ de frais engagés

=> 150€ de remboursés.

Au-delà de 300€ de frais engagés

=> Remboursement de 50% des frais engagés à partir du moment où du covoiturage est mis en place.

=> Remboursement de 150€ pour une personne se déplaçant seule.

Annexe 1

Cette annexe pour objet de vous présenter les différences entre les 3 possibilités d'intervention en qualité de Formateur.

Pour plus de précisions, vous pouvez prendre contact avec Aude Pinet, Responsable Emploi et Formation : aude.pinet@lnaqbad.fr ou Yannick Meunier, Directeur Sportif de la Ligue : yannick.meunier@lnaqbad.fr

Précisions pour les prestataires :

Est considéré comme un Prestataire toute structure possédant un numéro SIRET et établissant une facture à la Ligue. Souvent ce sont de petites entreprises voire micro-entreprises/auto-entreprises, mais cela peut aussi être une association.

Le prestataire convient avec la Ligue du montant de la prestation. Dans le cadre d'une formation fédérale, la prestation devra répondre au cahier des charges de la formation, déterminée par Formabad (nombre d'heures d'animation, utilisation des outils fédéraux, ...).

Un contrat de prestation entre les deux parties sera signé avant chaque action.

Aucun lien de subordination n'existe entre la Ligue et le prestataire.

Ci-dessous les montants maximums pris en charge par la ligue.

	nombre heures de formation	20€ / h				14,53€ brut / h			
		prestataire				CDD			
		Resp.	en net	Adj.	en net	Resp.	en net	Adj.	en net
JALA / JALC	7	168	126	154	116	122,052	94	111,881	86
ALA / ALC	14	336	252	308	231	244,104	188	223,762	172
GEO1	14	336	252	308	231	244,104	188	223,762	172
GEO2	7	168	126	154	116	122,052	94	111,881	86
Examen ALA / ALC	2 jours	Indemnisation 25€/j en plus de l'indemnité d'OT qui doit également officier sur la compétition Autant que possible : . Arbitres : 2 matchs minimum/jour soit 1 par 1/2 journée . JA : Gestion du tournoi en qualité de JA principal							
Examen JALA	1 jour								
Examen JALC	2 jours								
Examen GEO2	1/2 jour								

Précisions pour les contractuels :

La mise en place d'un CDD avec la Ligue enclenche la mise en œuvre d'une relation de subordination. Le formateur, alors salarié de la Ligue, devra répondre aux mêmes titres que les autres salariés de la structure à des obligations envers son employeur.

La mise en place d'un CDD dépendra également de la possibilité vis-à-vis de l'employeur principal de la personne.

Un contrat de travail entre les deux parties sera signé avec chaque action.

La base de rémunération sera de 14.53€ brut de l'heure.

Précisions pour les bénévoles et la valorisation du don en compétences :

L'état permet à tout individu de faire un don en compétences auprès d'une association, par exemple. Aussi la Ligue, pour tout bénévole qui le souhaite et qui en fera la demande, donnera un reçu fiscal permettant de justifier ce don auprès du centre des impôts.

La règle en vigueur : Déduction possible de 66% du don sur l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% total d'un montant imposable.

Voir tableau suivant

Exemples de déductions possibles en fonction de son montant imposable :

Notice explicative : Pour connaître la déduction maximale dont vous pouvez bénéficier, il faut :

Colonne 1 = Choisir la ligne correspondante à votre montant imposable annuel

Colonne 2 = Montant maximal déductible

Colonne 3 = Montant correspondant au total des actions « offertes » à la Ligue

Colonne 4 = Exemples de formation cumulées correspondant à la colonne 3, pour un Responsable de Formation

règle: 66% de déduction sur 20% max de l'imposition				
Don en compétences				
Particulier				
montant imposable	déduction max.possible	Valeur de prestation	Responsable de Formation <i>exemple</i>	
500 €	100 €	152 €	7 h	1 GEO2
600 €	120 €	182 €		
700 €	140 €	212 €		
800 €	160 €	242 €		
900 €	180 €	273 €		
1 000 €	200 €	303 €		
1 100 €	220 €	333 €	14 h	1 ALC
1 200 €	240 €	364 €		
1 300 €	260 €	394 €		
1 400 €	280 €	424 €		
1 500 €	300 €	455 €		
1 600 €	320 €	485 €		
1 700 €	340 €	515 €	21h	1 GEO1 + 1 JALA
1 800 €	360 €	545 €		
1 900 €	380 €	576 €		
2 000 €	400 €	606 €		
2 100 €	420 €	636 €		
2 200 €	440 €	667 €	28 h	2 ALA
2 300 €	460 €	697 €		
2 400 €	480 €	727 €		
2 500 €	500 €	758 €		
2 600 €	520 €	788 €		
2 700 €	540 €	818 €		
2 800 €	560 €	848 €	35h	2 ALA + GEO2
2 900 €	580 €	879 €		
3 000 €	600 €	909 €		